

Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués de la Fédération sportive suisse de tir (FST) du vendredi 19 avril 2013, à l'Auditoire 044 de la Caserne des Troupes bernoises à Berne, Papiermühlestrasse 13. Heure: 16h30 à 20h05.

Liste des présences:

Ayants droit au vote:	257 délégués, dont 252 représentants des SCT/SF/AM, 25 membres d'honneur et 5 membres du Comité.
Invités:	67
Cadres et collaborateurs FST:	35
Total personnes présentes:	359
Bureau de vote:	Paul Röthlisberger (Comité), Werner Kuratle (Comité) et Marcel Benz (Directeur FST)
Scrutateurs:	Jakob Windler (SCT TG), Michael Merki (SCT ZH), Benjamin Habberthür (SCT BS), Ruedi Vonlanthen (SCT FR), Pascal Herren (SCT SH), Andreas Streit (SCT BE), Valentin Gschwend (SCT SO), Jean-Philippe Christinat (SCT VS) et Anton Cotting (Tireurs sportifs FR).
Conférenciers:	M. Ueli Maurer (Président de la Confédération) M. Hans-Jürg Käser (Conseiller d'Etat du canton de Berne) M. Rudolf Friedli (Président de la Ville de Berne) M. Werner Salzmänn (Président Fédération sportive bernoise de tir) M. Landamann Dr. Andrea Bettiga (Président CO FFTJ 2012, Glaris) M. Adrian Kneubühler (Président CO FFTJ 2014, Berne) M. Urs Weibel (Directeur FFT 2015, Valais/Wallis)

Présidence: Mme Dora Andres (Présidente FST) Procès-verbal: Marcel Benz (FST)

Traductrices: Mmes Rita Grobberio et Nina von Heydebrand (Service de traduction Furet AG, Berne)

Sommaire

1. Salutations	2
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 avril 2012 à Delémont	5
3. Rapports annuels 2012	5
4. Comptes annuels 2012	6
5. Finances pour l'année 2012	6
6. Cotisation unique et taxes de licences pour l'année 2014: Approbation	7
7. Règlement de la Commission disciplinaire et de recours (CDR)	7
8. Fonds général de projets de la FST	8
9. Election	9
10. Cérémonies d'honneur	10
11. Initiative du GSsA visant l'abrogation du service militaire obligatoire	10
12. Informations	11
13. Divers	12

Ordre du jour

1. Salutations

1.1 Salutations par la Présidente et présentation du lieu de réunion

Après avoir écouté l'hymne national, la Présidente Dora Andres salue les représentants politiques, les autorités, de l'armée et du sport ainsi que les Délégués, les représentants des sponsors et les représentants de la presse et des médias pour la 12^e Assemblée des délégués de la Fédération sportive suisse de tir (FST). Elle ajoute d'entrée que le lieu, la date, l'heure, la disposition des chaises ont été choisis ou se présentent sous un air particulier, tout comme le fait que le Président de la Confédération puisse assister à cette manifestation. C'est en raison des festivités à l'occasion du 125^e anniversaire de l'USS que la FST a opté pour ce lieu de réunion. Elle félicite le Président des Assurances USS, M. Ruedi Vonlanthen, et souhaite à l'USS, l'assurance des tireuses et tireurs, une fête digne de ce nom qui sera célébrée ce samedi à Berne. Elle rappelle brièvement le cadeau d'anniversaire offert par l'USS aux Sociétés de tir de la FST qui bénéficieront de prix en espèces pour la progression la plus élevée de la participation par rapport à l'année précédente lors du Tir fédéral en campagne et du Tir de la Cible campagne. Ensuite, elle adresse quelques mots en français et en italien aux Délégués de la Suisse romande et du Tessin.

La Présidente remercie Hanspeter von Flüe (Chef de Département de la protection de la population, du sport et des affaires militaires du canton de Berne) pour la mise à disposition de la Caserne de Troupes bernoises et Martin Hug, Président d'honneur de la Fédération sportive bernoise de tir, pour son grand soutien lors de l'Organisation de cette Assemblée des délégués. Elle remercie enfin les traductrices, Mmes Grobberio et Heydebrand ainsi que les deux Dames d'honneur du canton de Berne également présentes.

En poursuivant, elle renvoie à la liste des invités distribuée dans la salle et relève qu'il s'agit d'un grand honneur pour la FST de pouvoir saluer aujourd'hui la présence des personnalités suivantes au sein de la communauté des tireuses et des tireurs, en les nommant individuellement : M. Ueli Maurer, Président de la Confédération, M. Hans-Jürg Käser, Conseiller d'Etat (Chef du Département de la Police et de la Direction militaire du canton de Berne), Rudolf Friedli, Président du Conseil général de la Ville de Berne ainsi que M. Andrea Bettiga, Président du Conseil d'Etat (Landammann) du canton de Glaris (Président du CO de la Fête fédérale de tir des Jeunes 2012 à Glaris), M. Adrian Kneubühler, membre du Grand Conseil bernois (Président du CO de la Fête fédérale de tir des Jeunes 2014 à Berne) et M. Fritz Lier, divisionnaire (remplaçant du Cdt des Forces terrestres).

1.2 Allocution de M. Ueli Maurer, Président de la Confédération

Pour les salutations du Conseil fédéral, la Président de la FST donne la parole à M. Ueli Maurer, Président de la Confédération et chef du Département de la défense, de la protection de la population et du sport qui, en guise d'introduction, revient brièvement à parler de la critique des médias envers les tireurs et l'histoire des cigares "Rössli" lors des Jeux olympiques à Londres.

Le Président de la Confédération remercie pour l'aimable invitation et reprend dans son discours l'histoire des "cigares Rössli" afin de présenter les faits réels entourant les propos qui ont été tenus. Par la suite, il aborde le sujet de l'importante votation populaire sur l'initiative visant à l'abrogation du service militaire obligatoire pour laquelle il recommande le rejet pour des motifs de la politique de la sécurité (pas d'armée de volontaires) et aussi pour de motifs de la politique intérieure (p. ex. la confiance envers l'armée). Il incite les tireuses et les tireurs de s'engager activement en vue de mobiliser les citoyennes et les citoyens votants afin d'obtenir un résultat clair dans la perspective d'autres votations contre le maintien de la sécurité et la prospérité de notre pays.

Concernant le droit sur les armes, il expose le fait que les porteurs d'armes et l'armée sont régulièrement mis au pilori dans l'ombre de la criminalité et qu'il faille nos battre - comme par le passé pour l'initiative sur les armes - contre ces tendances. Nous devons assurer que les armes soient remises aux personnes adéquates. L'arme sert à l'autodéfense (protection) et au sport. La liberté du citoyen englobe un droit libéral sur les armes. Ce ne sont pas les

armes qui sont dangereuses. Mais il convient de veiller à ce que les armes ne soient pas distribuées aux personnes dangereuses et que les porteurs d'armes s'en servent en toute responsabilité, tout en étant bien formés. Il ne souhaite aucun renforcement de la loi sur les armes et aucun désarmement.

Le Président de la Confédération remercie ensuite la FST pour son important travail en faveur du sport de tir et de la formation des jeunes. Le sport de tir a une grande importance au sein de la société civile du fait que le tir permet à toutes les couches de la société, toutes les classes d'âge confondues, tant aux hommes et aux femmes, de se mesurer lors des concours. Quant au Sport d'élite, il salue la poursuite de la professionnalisation en engageant les techniques les plus modernes et les expériences enseignées par d'autres disciplines sportives. Le Sport d'élite est nécessaire afin de promouvoir le sport populaire et d'animer les jeunes à pratiquer un sport. La Suisse est une ancienne nation de tir et il souhaite que cela reste acquis. Pour terminer, il réitère ses remerciements pour l'excellent travail fourni par la FST, si important pour notre pays et notre armée, et souhaite à l'Assemblée un fructueux déroulement.

La Présidente le remercie pour ses paroles claires et remet au Président de la Confédération par l'intermédiaire du Vice-président de la FST, une corbeille bernoise en guise de fortifiant pour l'année de sa présidence. Sous les applaudissements de l'assistance, M. Ueli Maurer quitte la salle en vue d'honorer d'autres obligations ce même soir.

1.3 Salutations de personnalités invitées

Après une brève introduction, la Présidente donne la parole au Conseiller d'Etat bernois M. Hans-Jürg Käser (Chef du Département de la Police et de la Direction militaire du canton de Berne). Il remercie pour l'invitation et cité dans son allocution des salutations les manifestations qui en ce moment lieu dans le canton de Berne (Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres à Burgdorf, la Fête fédérale de gymnastique à Bienne, l'Assemblée des délégués de la FST et la célébration du 125^e anniversaire de l'USS). Toutes ces manifestations sont liées à ces tâches et à sa fonction publique puisque les deux premières manifestations bénéficient un soutien financier du fonds cantonal de la Loterie s'élevant à environ 1 million de CHF. En ce qui concerne les frais pour les mesures de sécurité dépendantes du canton de l'ordre de 600'000.- CHF, ces coûts ne sont pas facturés. Il aborde brièvement l'Assemblée constitutive de la FST qui s'est déroulée à Berne le 25 août 2001 et confirme les importantes traditions cultivées dans le sport de tir. Concernant la situation actuelle, il regrette qu'il y ait toujours moins de personnes disposées à s'engager pour les sociétés et à assumer des responsabilités à long terme. Le degré de mobilité élevé conduit également au fait que l'on s'intéresse moins aux sociétés locales. Au sujet du droit sur les armes, il abonde dans le sens des explications du Président de la Confédération et ajoute que les discussions concernant le registre sur les armes sont nécessaires. Mais, en raison des différences entre les systèmes électroniques des cantons, cela exige de l'argent et du temps à fin de mettre en œuvre ces exigences. Comme le Président de la Confédération, il relève que les médias suisses n'ont guère informé sur la décision populaire sur l'obligation de servir des Autrichiens. Si le résultat avait été différent, les médias en auraient certainement parlé durant de semaines. L'armée et la protection civile sont très importantes, faute de quoi il ne serait plus possible d'organiser de grandes manifestations en Suisse. De manière insistante, il incite toutes les personnes présentes de participer à la votation populaire et d'apporter sa contribution en vue d'un rejet clair de l'initiative du GSsA.

La Présidente remercie le Conseiller d'Etat M. Hans-Jürg Käser pour son discours engagé et salue ensuite du Président du Conseil de la Ville de Berne, M. Rudolf Friedli, et lui donne la parole avec la remarque que la Ville de Berne accueille déjà pour la septième fois l'Assemblée des délégués de la FST (1915, 1929, 1955, 1976, 2011 et 2008) et qu'elle héberge également le Musée suisse du tir.

Le Président du Conseil de la Ville remercie pour l'aimable invitation met présente aux délégués le quartier servant de lieu de réunion avec sa caserne. Concernant le Musée suisse du tir, il relève que ce dernier documente le tir dès 1824 et assume conjointement avec les autres musées de la ville fédérale un rôle important pour la culture. Au sujet du sport de tir,

il partage l'avis que ce sport puisse simultanément être pratiqué par toutes les classes d'âge, sans oublier l'aspect de la convivialité. Il soutient une vie de société active et plaide aussi pour le principe de la milice. Pour terminer, il souhaite un bon déroulement de l'Assemblée et de bonnes décisions pour l'avenir du sport de tir.

La Présidente remercie pour ces paroles et pour le soutien constant de la Ville de Berne pour le sport de tir et prend congé de M. Friedli en lui offrant un modeste présent.

Ensuite, la Présidente donne la parole à M. Werner Salzmann, Président de la Fédération sportive bernoise de tir. Celui-ci exprime sa fierté et se réjouit que les deux manifestations que sont l'AD de la FST et le jubilé de l'USS se déroulent à Berne. Il présente ensuite la Fédération sportive bernoise de tir en se basant sur quelques chiffres et en décrivant la structure. Pour ce qui concerne les projets importants, il nomme la Fête fédérale de tir des Jeunes en 2014, la Fête cantonale bernoise de tir, les installations de tir de 10m à Riedbach et la fondation de ce site label dans le canton de Berne (conjointement avec d'autres organisations responsables du nord-ouest de la Suisse). Il est convaincu qu'il faut poursuivre l'amélioration des structures de la Fédération reposant sur le système de milice et le fédéralisme, mais sans engager des personnes à plein temps.

La Présidente Dora Andres remercie le Président cantonal M. Werner Salzmann pour ses paroles et, dans le cadre de la constitution de l'Assemblée des délégués (AD), présente brièvement M. Marcel Benz, le nouveau directeur de la FST, en donnant connaissance de son curriculum vitae. Elle rappelle que ce dernier est entré en fonction le 1^{er} octobre 2012 et lui donne la parole.

Le Directeur de la FST salue les personnes présentes et renvoie à l'invitation du 11 mars 2013 remise dans les délais imposés ainsi que sa publication sur le site Web de la FST. La documentation de séance (Rapport annuel, ordre du jour, etc.) a été envoyée en plusieurs étapes les 22 mars et 4 avril (SCT/SF/AM), respectivement le 5 avril 2013 pour les Membres d'honneur. Concernant les droits de représentation, il renvoie au texte de la page 42 du Rapport annuel et à la communication relative du 22 mars 2013 n'ayant suscité aucune opposition de la part des membres. Par la suite, il communique le nombre des personnes présentes (cf. page 1 de la Liste des présences). Il rappelle que chaque ayant droit au vote présent doit être en possession de la carte de vote verte et numérotée afin de légitimer son droit de vote. Au vu du nombre de Délégués participant à la présente 12^e Assemblée ordinaire des délégués, la majorité absolue est de 129 voix. Selon l'article 21 des Statuts, les votes se déroulent de manière "ouverte", pour autant que les Délégués n'exigent pas le vote à bulletin secret. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix et les abstentions ne sont pas prises en compte. En ce qui concerne les élections sous le Point 9 de l'ordre du jour, l'article 22 des Statuts est applicable, lequel prévoit des élections "ouvertes", pour autant que les Délégués n'exigent pas des élections à bulletin secret. Lors du premier tour, l'élection a lieu selon la majorité absolue; dans le second tour et les tours suivants, l'élection a lieu selon la majorité relative des Délégués votants (article 22, alinéa 2 Statuts). La Présidente dirige les débats et attribue la parole. Les objets techniques et spécifiques sont présentés par des conférenciers. Pour prendre la parole, il convient d'utiliser le micro mis à disposition afin de pouvoir assurer la traduction simultanée en français. Le procès-verbal est rédigé par Mme Patrizia Zoller et que les débats de l'Assemblée sont enregistrés à cet effet. Le Directeur de la FST propose également les scrutateurs à l'Assemblée (cf. Liste des présences, page 1).

La Présidente remercie M. Marcel Benz pour les propositions et passe au vote.

No	Décision	Responsible	Délai
1	A l'unanimité, l'AD élit les 9 Délégués désignés en tant que scrutateurs pour les rangs attribués à chacun.	Présidente	19.04.2013

Les scrutateurs élus communiquent ensuite au Directeur FST le nombre de Délégués ayant droit au vote dans les rangs respectifs.

Pour la composition du Bureau de vote (surveillance des votes et élections), la Présidente propose les membres du Comité Paul Röhli et Werner Kuratle ainsi que le Directeur FST Marcel Benz et passe au vote.

No	Décision	Responsible	Délai
2	A l'unanimité, l'AD élit les trois personnes susmentionnées en qualité de membre du Bureau de vote.	Présidente	19.04.2013

La Présidente constate ensuite la légitimité conforme aux Statuts et à la législation de la 12^e Assemblée ordinaire des délégués de la FST à Berne et déclare l'Assemblée officiellement ouverte. Elle soumet ensuite l'Ordre du jour à la discussion, mais la parole n'est pas demandée.

No	Décision	Responsible	Délai
3	A l'unanimité, l'AD approuve sans modification l'Ordre du jour remis aux Délégués.	Présidente	19.04.2013

En poursuivant, la Présidente procède à la première séance d'honneur à la mémoire des membres d'honneur décédés et communique la liste des personnes décédées: Paul Mohr-Spari (Kaiseraugst, décédé le 27 avril 2012), Walter Hofer-Kohler (Biberist, décédé le 18 mai 2012), Willi Aerni (Matzendorf, décédé le 3 octobre 2012), Fritz Gfeller (Thoune, décédé le 15 octobre 2012), Crispinus Strübin-Hegner (Liestal, décédé le 8 novembre 2012) et Guglielmo Chiavi (Porza, décédé le 1^{er} janvier 2013). A la mémoire des défunts, l'Assemblée se lève respectueusement et le quatuor BOMS accompagne cette cérémonie en l'honneur des défunts par un choral.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 avril 2012 à Delémont

La Présidente soumet à la discussion le procès-verbal de la 11^e Assemblée ordinaire des délégués du 28 avril 2012, à Delémont, lequel a été envoyé aux membres le 15 juin 2012 et publié sur le site Web de la FST. La parole n'est pas demandée.

No	Décision	Responsible	Délai
4	A l'unanimité, l'AD approuve sans modification le procès-verbal de l'AD du 28 avril 2012.	Présidente	19.04.2013

Pour la cérémonie d'honneur du Sport d'élite, la Présidente donne la parole à la cheffe du Centre de compétences Sport d'élite (CC SpE), Mme Inès Michel. Elle procède à la cérémonie de reconnaissance du mérite de Marcel Bürge, Christian Klauenbösch et Jan Lochbichler, tout en louant de manière sympathique et par des paroles personnelles leurs préférences, leurs hobbies et leurs excellents résultats sportifs obtenus au cours de l'année écoulée. Par la suite, la Présidente procède à la cérémonie de reconnaissance des meilleurs jeunes tireurs de l'année 2012. Au micro, M. Walter Meer, chef des Jeunes tireurs de la FST, procède à la remise d'une montre à Tarik Inniger (SCT BE) afin de le récompenser pour les excellentes prestations fournies en 2012. Pour la prochaine cérémonie, la Présidente redonne la parole à Mme Inès Michel qui procède à la cérémonie de reconnaissance des mérites des trois entraîneurs nationaux sortants, en priant Beat Brüngger, seul présent, de la rejoindre sur la scène. Sous les applaudissements nourris des Délégués, elle le remercie chaleureusement pour son engagement. Wolfram Weibel (Fusil) et Krysstof Kucharczyk (Pistolet) se sont excusés.

Le quatuor BOMS joue ensuite sa dernière pièce musicale et la Présidente remercie les musiciens et le chef d'orchestre Ferdinand Schneider pour leurs excellentes prestations.

3. Rapports annuels 2012

La Présidente renvoie au Rapport annuel imprimé et expédié aux membres et saisit l'occasion de remercier chaleureusement les membres du Comité, les chefs de Division et les chefs de Ressorts, les chefs de concours, le Directeur de la FST Marcel Benz et le personnel de la FST pour l'excellent travail fourni en 2012. Ensuite, elle soumet les différents rapports à la discussion.

No	Décision	Respon- sable	Délai
5	A l'unanimité, l'AD approuve sans modification les Rapports annuels 2012.	Présidente	19.04.2013

Par la suite, la Présidente passe à la deuxième cérémonie d'honneur pour honorer les quatre présidents sortants, MM. Adrian Arnold (SCT UR), Hans-Jörg Dahinden (SCT LU), Paul Waser (SCT NW) et Andreas Burkhalter (ASTA). La Présidente évoque leurs parcours et les honore pour les prestations fournies et l'engagement soutenu en faveur du sport de tir. En signe de reconnaissance et sous les applaudissements nourris de l'Assemblée, le Vice-président de la FST remet aux quatre présidents sortants la médaille d'honneur de la FST.

La Présidente excuse l'absence de M. Huber Boderer (Association suisse des armuriers et des marchands d'armes spécialisés) et de M. Mario Margadant (Arquebusiers de Suisse) qui sont également honorés pour leurs mérites avec la médaille d'honneur de la FST.

Ensuite, la Présidente interrompt la séance et accorde une pause.

4. Comptes annuels 2012

4.1 Fédération sportive suisse de tir: Approbation

Après la pause, la Présidente reprend la séance et poursuit avec le Point 4 de l'ordre du jour, en revoyant aux pages 24 à 27 du Rapport annuel et à la page 29 du rapport de la Commission de gestion (CG), où elle propose d'approuver les comptes annuels de la Fédération sportive suisse de tir.

La Présidente soumet les comptes annuels 2012 de la FST à la discussion. La parole n'est pas demandée.

No	Décision	Respon- sable	Délai
6	A l'unanimité, l'AD approuve les comptes annuels 2012.	Présidente	19.04.2013

La Présidente soumet la décharge du Comité pour l'année 2012 à la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, elle passe au vote en rappelant que le Comité n'a pas droit au vote pour cet objet.

No	Décision	Respon- sable	Délai
7	A l'unanimité, l'AD donne décharge au Comité pour l'exercice 2012.	Présidente	19.04.2013

Au nom du Comité, la Présidente remercie pour la confiance qui lui est accordée.

4.2 Fondation „Foyer des tireurs“ pour information

Les comptes annuels de la Fondation "Foyer des tireurs" et le Rapport de l'organe de vérification (BDO AG) sont présentés aux pages 30 à 35 du Rapport annuel. La Présidente explique que les Délégués sont simplement appelés à prendre connaissance des comptes annuels 2012 de la Fondation "Foyer des tireurs", ce qui s'ensuit de manière tacitement.

No	Décision	Respon- sable	Délai
8	Les Délégués prennent tacitement connaissance des comptes annuels 2012 de la Fondation "Foyer des tireurs".	Présidente	19.04.2013

La Présidente remercie le Conseil de fondation dirigé par M. Fässler pour son engagement et l'agréable collaboration.

4.3 Comptes annuels 2012 de la Fondation „Musée suisse du tir“

La Présidente renvoie aux comptes annuels 2012 de la Fondation "Musée suisse du tir" présentés à la page 37 du Rapport annuel. L'organe de vérification externe n'a pas d'objections à formuler. Là également, les Délégués sont simplement appelés à prendre connaissance des comptes.

No	Décision	Respon- sable	Délai
9	Les Délégués prennent tacitement connaissance des comptes annuels 2012 de la Fondation "Musée suisse du tir".	Présidente	19.04.2013

La Présidente remercie le Conseil de fondation du "Musée suisse du tir" sous la direction de M. Ruedi Meyer, Membre d'honneur, et la Directrice du Musée, Mme Cornelia Weber, pour l'excellent travail fourni en faveur de notre patrimoine culturel.

5. Finances pour l'année 2013:

5.1 Budget 2013

La Présidente renvoie au Point 5 de l'ordre du jour et le budget 2013 qui est présenté à la page 26 du Rapport annuel. A ce titre, elle communique que la Conférence des présidents (CP) l'a examiné de manière approfondie ce matin même et qu'elle renonce à d'autres explications.

Comme la parole n'est pas demandée, elle passe au vote.

No	Décision	Respon- sable	Délai
10	A l'unanimité, les Délégués approuvent le budget 2013 de la FST.	Présidente	19.04.2013

5.2 Planification financière 2014-2017

Pour présenter la planification financière 2014 - 2017, la Présidente donne la parole au conférencier responsable des finances, M. Luca Filippini qui saisit le micro pour relever l'importance que revêt la planification financière pour les années à venir. Cette planification financière tient compte de la régression du nombre des sociétés de tir et des preneurs de licence au fil des années ainsi que de la diminution des recettes résultant des munitions tirées. Pour l'année 2015, une dépense supplémentaire de 60'000.- CHF est prévue pour le Match intercantonal lors de la Fête fédérale de tir 2015 en Valais. Tenant compte de ces éléments, des comptes bénéficiaires sont prévus pour les années 2014 et 2015, tandis que pour les années 2016 et 2017, il convient de mener des réflexions stratégiques pour améliorer les résultats afin de clore les comptes sur un excédent des recettes.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Ainsi, les Délégués ont pris connaissance de la planification financière.

6. Cotisation unique des Sociétés et taxes de la licence pour l'année 2014: Approbation

La Présidente explique la proposition du Comité recommandant aux Délégués le maintien de la cotisation unique et des taxes de la licence pour l'année 2014, c'est-à-dire une cotisation unique de 200.- CHF par Société et d'une taxe de licence de 18.00 CHF pour l'élite et de 12.00 CHF pour la catégorie U20.

No	Décision	Respon- sable	Délai
11	A l'unanimité, les Délégués approuvent la cotisation unique et les taxes de licences inchangées pour l'année 2014 comme suit: a) CHF 200 par Société (cotisation unique) b) CHF 18.00 taxe de licence Elite c) CHF 12.00 taxe de licence U20	Présidente	19.04.2013

7. Règlement de la Commission disciplinaire et de recours (CDR)

La Présidente explique que le Comité a mandaté la CDR de procéder à une révision partielle du règlement existant en vue de l'AD 2013 et d'élaborer un projet de règlement à cet effet. Sous la direction du Président de la Commission, M. Markus Rickli, et le soutien du Directeur de la FST, M. Marcel Benz, la CDR a réalisé ce mandat au cours de l'automne et élaboré la proposition qui vous est présentée. Elle ouvre la discussion à ce propos. La parole n'est pas demandée.

No	Décision	Respon- sable	Délai
12	A l'unanimité, l'AD approuve sans modification le Règlement révisé de la Commission disciplinaire et de recours avec entrée en vigueur au 1 ^{er} juin 2013.	Présidente	01.06.2013

La Présidente remercie le Président de la DCR et aux membres de cette Commission pour l'excellent travail et leur souhaite beaucoup de succès lors de l'application de ces nouvelles dispositions.

Pour une autre cérémonie d'honneur, la Présidente donne la parole au Vice-président M. Andreas von Känel qui saisit le micro pour honorer trois Officiers fédéraux de tir sortants, tout en présentant leur parcours et leur engagement de longue date en faveur du sport de tir. La Présidente remet la médaille d'honneur de la FST au Colonel Christian Clément (20^e Arrondissement) et au Lieutenant-colonel EM Ralph Bosshard (18^e Arrondissement). Absent, le Lieutenant-colonel Jürg Tschabold s'est excusé (8^e Arrondissement).

8. Fonds général de projets FST

8.1 Création d'un Fonds général de projets

La Présidente commence sa présentation en citant les trois fonds déjà existants (Fonds de réserve Organe de publication officielle, Fonds de soutien et Fonds de la Relève). Ces trois Fonds sont à la base décrits dans les Règlements y relatifs et des montants financiers ne peuvent être prélevés que dans un but spécifique et uniquement au sein des Centres de compétences respectifs. Ce qui manque à la FST est un Fond général de projets pouvant être utilisé pour des projets dans le domaine du sport populaire, tout comme pour des projets présentés par le Secrétariat général de la FST. Raison pour laquelle le Comité propose à l'AD la création d'un nouveau Fonds général de projets.

Ensuite, elle soumet la création de ce Fonds général de projets à la discussion. La parole n'est pas demandée.

No	Décision	Respon- sable	Délai
13	A l'unanimité, l'AD approuve la création de ce Fonds général de projets.	Présidente	01.06.2013

8.2 Alimentation financière de ce Fonds général de projets

Quant à l'alimentation financière de ce Fonds général de projets, la Présidente renvoie à l'article 4 du Règlement et les sources qui y sont indiquées. Le financement initial est prévu par la dissolution du Fonds des cartes-couronne et d'un montant initial de 300'000.- CHF.

A ce propos également, la parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

No	Décision	Respon- sable	Délai
14	A l'unanimité, l'AD approuve la proposition du Comité concernant le financement initial du Fonds général de projets par un montant de 300'000.- CHF provenant des produits des cartes-couronne.	Präsidentin	01.06.2013

8.3 Règlement du Fonds: Approbation

La Présidente explique aux Délégués que les articles de ce Règlement sont discutés un à un. A propos des articles 1 à 5, la parole n'est pas demandée. Concernant l'article 6, la Présidente indique que le contenu de l'alinéa 3 doit encore légèrement être adapté, comme présenté à l'instant sur la paroi de projection:

Die Präsidentin erklärte den Delegierten, dass Artikel für Artikel des Reglements besprochen werde. Zu Artikel 1 bis 5 gab es keine Wortmeldungen. Beim Artikel 6 vermerkte die Präsidentin, dass hier der Wortlaut in Absatz 3 noch leicht angepasst wurde und jetzt auf der Leinwand wie folgt sichtbar gemacht werde:

"Si la définition du projet ne prévoit pas autre chose, le Comité est responsable en tant qu'organe de surveillance pour la mise en œuvre du projet et pour rapporter régulièrement lors de l'assemblée de l'instance d'approbation concernée (AD ou CP)".

La Présidente met ensuite en discussion le nouveau contenu de l'article 6 alinéa 3 et passe au vote.

No	Décision	Respon- sable	Délai
15	A l'unanimité, l'AD approuve la nouvelle formulation de l'article 6 alinéa 3.	Présidente	01.06.2013

Ensuite, elle renvoie à la proposition de l'Association suisse des tireurs vétérans (ASTV) du 27 mars 2013, souhaitant réduire les compétences de décision de la Conférence des présidents à l'article 6, alinéa 1 et à l'article 7, alinéa 1, à 50'000.- CHF au lieu des 100'000.- CHF prévus par le Règlement.

Comme la parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

No	Décision	Respon- sable	Délai
16	L'AD rejette la proposition de l'ASTV avec 7 voix contraire.	Présidente	01.06.2013

La Présidente poursuit la discussion sur les articles et met en discussion les articles 7 à 9. La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe à la votation finale.

No	Décision	Respon- sable	Délai
17	L'AD approuve le Règlement du Fonds général de projets avec la modification susmentionnée à l'article 6 alinéa 3 et l'entrée en vigueur immédiate.	Présidente	19.04.2013

La Présidente procède ensuite à la cérémonie d'honneur de M. Andra Bettiga, Président du Conseil d'Etat du canton de Glaris (Landammann), qui a assumé en tant que Président du CO la Fête fédérale de tir des Jeunes Glaris 2012. L'organisation de cette impressionnante manifestation de tir a été dirigée par le Président du CO. Son savoir, son expérience et son

engagement durant plus de 2 ans et demi ont contribué au succès de cette Fête de tir. Avant de lui remettre le vitrail d'honneur de la FST, elle invite M. Andrea Bettiga de brosser une brève rétrospective de cette manifestation.

M. Bettiga s'adresse aux Délégués auxquels il remercie pour l'aimable invitation et la cérémonie en son honneur. Il remercie avant toute chose ses collaborateurs et membres du Comité de la Fédération sportive glaronnaise de tir et résume la manifestation à partir de son point de vue personnel. Il se dit impressionné par la solidité et la franchise des tireurs qui prêtent main-forte et vivent la solidarité. C'était à la fois un grand honneur et une grande occasion de pouvoir organiser une telle manifestation après une attente de près de 120 ans. Le doping et les hooligans ne constituaient aucun sujet. Il évoque ensuite les exigences logistiques, le nombre de participants ayant dépassé le nombre 5000, le soutien des autorités cantonales, le soutien des plus de 600 bénévoles et l'engouement constaté sur les places de tir. Pour la Relève également, cette manifestation était importante et les retombées sont déjà perceptibles. Exprimés en d'autres mots : *"Celui qui compose avec les jeunes détient l'avenir"*. C'est avec ces paroles qu'il conclut sa brève rétrospective et lance un appel pour rappeler que le coup de cœur et l'engagement pour cette manifestation s'avèrent payants. C'est le message qu'il souhaite transmettre au prochain organisateur du canton de Berne.

Sous les applaudissements de l'Assemblée, la Présidente remet à M. Andrea Bettiga le vitrail d'honneur de la FST et le remercie pour ses déclarations personnelles.

La Présidente honore ensuite M. Hans Hänni (Membre d'honneur de la FST) qui après 25 ans de loyaux services a démissionné de la Commission disciplinaire et de recours de la FST en vue de cette Assemblée des délégués. La Présidente honore son immense engagement en faveur de la CDR. Depuis 1988, il était fidèlement et précieusement actif au sein de cette Commission, tout en mettant inlassablement à disposition ses compétences techniques. Son opinion a souvent incité les autres membres de la CDR à réfléchir davantage et en faveur d'une meilleure qualité de jugement. C'est avec beaucoup de regrets que la Commission laisse partir Hans Hänni. La Présidente le remercie sincèrement pour son engagement et lui remet six bouteilles de vin qu'il mérite de déguster pleinement. Les Délégués l'applaudissent chaleureusement.

9. Elections

9.1 Election d'un membre à la Commission de gestion (pour la période administrative restante)

La Présidente évoque avec regret la démission pour raison de santé de M. Siegfried Meier, membre de cette commission qu'elle remercie chaleureusement pour son engagement. Pour lui succéder, une personnalité bien connue, M. Clemens Poltera (SCT GR), a déposé sa candidature et son parcours ressort de la documentation.

La parole n'est pas demandée et vu qu'aucune autre candidature n'a été enregistrée, la Présidente passe à l'élection selon le mode "ouvert".

No	Décision	Responsible	Délai
18	A l'unanimité, l'AD élit M. Clemens Poltera en tant que membre de la CG pour la période administrative restante.	Présidente	19.04.2013

10. Cérémonies d'honneur

La Présidente prie M. Alfred Mitterer de la rejoindre sur la scène et propose aux Délégués sa nomination à la distinction de Membre d'honneur de la FST. Depuis 1996 et après une carrière active d'athlète d'élite au sein de l'Equipe nationale au Pistolet, il s'est mis à disposition de la FST en tant qu'entraîneur national de la Relève et des Juniors. Dès 2001, M. Alfred Mitterer est devenu

le premier entraîneur FST distingué par Swiss Olympic, à la Maison du sport, à Berne, pour son activité en tant qu'entraîneur de la Relève. Ses larges connaissances et sa légendaire persévérance ont toujours été très appréciées des athlètes. Il a toujours été un exemple pour les jeunes pour lesquels il s'est continuellement engagé. De nombreux athlètes membres des cadres nationaux sont passés par son "école". Après 16 ans d'activité et au regret de la FST, il prend sa retraite. Pour ses mérites, le Comité propose aux Délégués de nommer M. Alfred Mitterer Membre d'honneur de la FST et la Présidente passe au vote.

No	Décision	Responsible	Délai
19	A l'unanimité, les Délégués approuvent la nomination de M. Alfred Mitterer en tant que Membre d'honneur de la FST.	Présidente	19.04.2013

11. Initiative du GSsA visant l'abrogation du service militaire obligatoire

11.1 Choix du mot d'ordre – Approbation

La Présidente informe sur l'initiative du GSsA visant l'abrogation du service militaire obligatoire. Elle lance un appel aux Délégués de décider du mot d'ordre et de donner un signal fort. Le Comité est d'avis que cette initiative doit être rejetée pour des raisons de la politique d'Etat et de la politique de la sécurité nationale. Si cette initiative devait être acceptée, cela aurait à long terme des conséquences fatales pour notre Fédération, car cette initiative vise clairement la suppression de l'armée par étapes.

Vu que la parole n'est pas demandée et qu'aucune question n'est posée, la Présidente passe au vote.

No	Décision	Responsible	Délai
20	A l'unanimité, l'AD décide comme mot d'ordre un "NON" à l'initiative du GSsA visant l'abrogation du service militaire obligatoire.	Présidente	19.04.2013

11.2 Contribution de la FST à la campagne de "l'Association pour une Suisse en sécurité"

La Présidente informe qu'il s'agit là de verser une contribution financière de la FST à l'Association pour une Suisse en sécurité qui organise la contre-campagne.

A ce titre, le Comité propose de verser un montant global de 50'000.- CHF, soit une somme de 30'000.- CHF en espèces et un montant de 20'000.- CHF en fournissant des ressources humaines et prestations administratives en faveur de cette Association. Cela implique la collaboration du Directeur de la FST en tant que secrétaire de cette Association et les travaux de comptabilité assumés par le Secrétariat général de la FST.

Elle ouvre la discussion à ce sujet, mais la parole n'est pas demandée. La Présidente passe au vote.

No	Décision	Responsible	Délai
21	L'AD approuve un soutien financier global de 50'000.- CHF, dont 20'000.- CHF en prestations matériels fournis par le Secrétariat général de la FST.	Présidente	19.04.2013

11.3 Montant en espèces de 30'000.- CHF prélevé sur le nouveau Fonds général de projets

La Présidente informe sur la proposition de financer le montant de 30'000.- CHF en espèces à partir du nouveau Fonds général de projets (cf. Ordre du jour, Point 8) et non par le biais du budget d'exploitation annuel ordinaire. Comme la parole n'est pas demandée, la Présidente soumet cet objet au vote.

No	Décision	Respon- sable	Délai
22	L'AD approuve le prélèvement d'un montant de 30'000.- CHF du Fonds général de projets nouvellement créé.	Präsidentin	19.04.2013

12. Informations

12.1 Concept directeur

La Présidente informe que le Comité a établi un nouveau concept directeur et formulé de nouveaux principes directeurs. Les délégués les recevront très prochainement contenus dans une belle brochure.

12.2 Assemblée des délégués 2014

Concernant l'Assemblée des délégués 2014, la Présidente donne la parole à M. Stephan Neiger, Président de la SCT Obwald qui est venu présenter le lieu de réunion de la prochaine Assemblée des délégués qui aura lieu le 26 avril 2014, à Lungern / OW.

M. Stephan Neiger se réjouit de l'honneur qui est fait à la SCT OW de pouvoir organiser l'AD de la FST et de l'assurance USS après 161 années d'histoire. Il saisit également l'occasion de présenter le Centre national de performances de la FST, Brünig Indoor, comme prochain lieu de réunion. Il attire l'attention des délégués sur le magnifique paysage au moyen d'une brève projection et présente le mot d'ordre de l'AD qui se résume à la phrase "Prendre le temps".

La Présidente remercie M. Stephan Neiger pour ses explications et la disponibilité d'organiser cette manifestation l'an prochain à Lungern.

12.3 FFTJ 2014 Berne

Pour la Fête fédérale de tir des Jeunes 2014, à Berne, la Présidente donne la parole au Président du CO, M. Adrian Kneubühler.

Adrian Kneubühler motive les Délégués de soutenir la FFTJ 2014 qui se déroulera à Berne. Il présente le Comité d'organisation et rappelle le défi financier. Diverses grandes manifestations sont déjà prévues cette année à Berne, ce qui met à rude épreuve les sponsors et les contributions financières au FFTJ s'annoncent plus difficiles. Il présente ensuite le programme, les installations de tir et d'autres données techniques, tout comme la date provisoire de la Journée officielle. M. Adrian Kneubühler sollicite le soutien de tous afin que cette manifestation de tir puisse se dérouler dans d'excellentes conditions, tant du point de vue de l'organisation que de la participation. Il compte avec 5000 participants et se réjouit de rencontrer les jeunes et les fonctionnaires en provenance de tous les cantons.

La Présidente remercie l'orateur pour son engagement et incite les Délégués à soutenir et à participer à la FFTJ 2014.

12.4 FFT 2015 Valais

La Présidente demande à M. Urs Weibel, Directeur de la FFT 2015 / Valais, de la rejoindre sur la scène en l'absence de M. Christophe Darbellay, Président du CO FFT 2015.

M. Urs Weibel présente le logo, le centre de la Fête, le concept directeur, le Comité d'organisation, le concept des places de tir et relève que la manifestation doit être une fête pour tous. Les tireurs sont invités à visiter le Valais, mais également à participer au cortège et à la Journée officielle. La présence de 40'000 participants est prévue. Le plan de tir sera approuvé au mois d'octobre par la CP. Il informe sur les partenaires engagés dans les divers domaines et présente les prix des passes qui sont de 2.- CHF moins élevés par rapport à Frauenfeld et Aarau. Concernant le personnel auxiliaire, il faut trouver 3'500 personnes. Un partenaire important est la Société de base constituée de 40 sociétés de tir qui ont fourni 10'000.- CHF pour assurer les liquidités. Il rappelle les divers concours spéciaux et le match intercantonal.

Tout le Valais se réjouit de vivre cette Fête et de recevoir la visite des nombreux participants. Le CO veut tout mettre en œuvre pour satisfaire les souhaits des visiteurs.

La Présidente remercie M. Weibel pour la présentation et souhaite au Comité d'ores et déjà beaucoup d'énergie et de succès.

13. Divers

Au sujet de ce point, la Présidente donne la parole aux Délégués, mais celle-ci n'est pas demandée.

Ainsi, la Présidente arrive au mot de la fin et remercie chaleureusement le responsable pour l'organisation de cette AD, M. Martin Hug, auquel elle remet un modeste présent. Au nom de tous les participants, elle lui réitère ses remerciements pour son travail engagé et l'excellente organisation de cette Assemblée.

La Présidente remercie aussi les sponsors et les équipementiers de la FST pour leur soutien précieux et se réjouit de poursuivre cette excellente collaboration. Pour terminer, elle remercie le Vice-président, le Comité, et toute l'équipe du Secrétariat général dirigée par le Directeur, le quatuor BOMS, les traductrices et les deux Dames d'honneur.

Le Vice-président interrompt la Présidente dans son mot de la fin pour la remercier pour son engagement en faveur de la FST et pour lui remettre un bouquet de fleurs.

Elle remercie également les invités de leur présence et les médias pour leur bienveillante information. Ainsi, la Présidente procède à la clôture de la 12^e Assemblée des délégués en invitant les personnes présentes au lunch et à l'échange d'idées qui s'ensuit. Fin de la séance: 20h05.

Présidence: Dora Andres

Pour le procès-verbal:



Dora Andres
Présidente FST



Marcel Benz,
Directeur FST

Distribution au/aux

Présidents des SCT/SF

Présidents des Associations- e bres (ASTV, ASVTS, ASM)

Me bres d'honneur

Co ité

Pour info au/aux

Président CG

Président Conseil de fondation FdT

Musée suisse du tir, Berne

Me bres de la Direction FST